

LE CONTRAT DE TRAVAIL ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CAP Équipier Polyvalent du Commerce - Compétences

- Identifier les principaux contrats de travail, les droits et obligations des salariés et des employeurs ainsi que les principaux cas de rupture
- Découvrir le rôle d'un règlement intérieur

Le portrait de l'organisation



Année de création : 2013

Chiffre d'affaires : 4 385 500.00 € en 2023

Type d'UC : Physique

Concurrents : Carrefour express, Casino, Inter Marché, etc.

Le contexte

Actuellement en formation dans le magasin Super U express à Agen, votre tuteur Laurent SALIN, le responsable caisse, vous propose de travailler durant les week-ends en tant qu'équipier(ère) de caisse.

Vos Missions :

- Mission 1 : Découvrir les éléments du contrat de travail
- Mission 2 : Choisir le contrat de travail adapté
- Mission 3 : Comprendre l'utilité du règlement intérieur

Activité découverte



Consigne : Regarder la vidéo et cocher la bonne réponse

N°	Questions	
①	Un contrat à temps partiel a une durée légale de 24 heures.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
②	Un contrat à temps partiel peut être inférieur à 24h semaine avec certaines conditions (0'46)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
③	Le contrat de travail à temps partiel peut être établi à l'oral (1'13)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non



Mission 1 : Découvrir les éléments du contrat de travail

Vous allez devoir signer un **contrat de travail** pour votre emploi le week-end. Pour cela vous prenez **connaissance** du contrat de travail d'un collègue équipier de caisse remis par votre employeur et l'analyser.



Consigne : Lire le document 1

Document 1 : Le contrat de travail

Le contrat de travail existe dès l'instant où une personne (le salarié) s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous la direction d'une autre personne (l'employeur). Le contrat de travail doit en général être écrit. Il précise la rémunération, la qualification, la durée du travail et, plus généralement, les attributions du salarié. Il entraîne un certain nombre d'obligations, tant pour le salarié que pour l'employeur. Il existe différents types de contrat de travail selon leur durée, l'activité de l'employeur ou la nature du travail confié au salarié...

Source : www.travail-emploi.gouv



Source : d'après www.jobcloud.ch

Vocabulaire

Une obligation est ce qui contraint une personne à donner, à faire ou ne pas faire quelques choses.





Consigne : Lire le document 2

Document 2 : Le contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel

U express

Rue Roland Goumy
47000 AGEN

Entre les soussignés :

U express, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 793908435, est active depuis 10 ans. Implantée à AGEN (47000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des supermarchés., représentée par M. BECAMEL exerçant la fonction de directeur des ventes.

Et :

Nom : STAUTI Prénom : Marie Adresse : 53, boulevard Pelletan – 47000 AGEN Nationalité : française

Numéro de Sécurité sociale : 29507089341108045

Article 1 : Engagement

U express a le plaisir de confirmer votre engagement à compter du 01/09/2024 pour une durée indéterminée en qualité d'équipier(ère) de caisse.

Votre engagement est subordonné aux résultats de la visite médicale d'aptitude.

Article 2 : Période d'essai

Votre engagement ne deviendra définitif qu'après l'expiration d'une période d'essai de 1 mois. Durant cette période, chaque partie pourra se libérer sans indemnité ni préavis.

Article 3 : Lieu de travail

Votre lieu U express – Rue Roland GOULY – 47000 AGEN.

Article 4 : Rémunération

Vous percevez une rémunération forfaitaire brute de 699,16 Euros (Six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et 16 centimes) par mois.

Article 5 : Horaires de travail

Votre horaire de travail hebdomadaire s'établit à 13 heures de travail effectif auquel s'ajoute un temps de pause forfaitaire égal à 5,7 % de temps de travail effectif. La répartition de ce temps de présence s'effectue de la façon suivante : Samedi : 8 h/16h - Dimanche : 9h/14h

Article 6 : Absences

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une autorisation de la direction. En cas de maladie ou de force majeure, un justificatif devra être fourni dans un délai de trois jours.

Fait en deux exemplaires originaux, à AGEN, le 01/08/2024.

Madame STAUTI
Lu et approuvé








Monsieur BECAMEL
Directeur des ventes





Consigne : À partir des éléments surlignés de différentes couleurs dans le contrat de travail, relier les cases correspondantes.



①	Identités des signataires (parties) du contrat	●	●	
②	Date de début de contrat	●	●	
③	Fonction exercée par le salarié	●	●	
④	Durée de la période d'essai	●	●	
⑤	Lieu de travail	●	●	
⑥	Rémunération prévue	●	●	
⑦	Horaires hebdomadaires de prévus	●	●	

Note: Red lines connect 1 to pink, 2 to green, 3 to yellow, 4 to grey, 5 to blue, 6 to light grey, and 7 to teal.



Consigne : À partir de la liste de mots ci-dessous, compléter les mots manquants dans les tableaux ci-dessous.



Obligations de l'employeur	Obligations du salarié
<p>Liste : salaire – travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir le travail au lieu convenu. - Payer le salaire <p>Respecter la législation sociale, les conventions et accords collectifs applicables.</p>	<p>Liste : travail – horaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le travail - Respecter les horaires de travail et le règlement intérieur <p>Se conformer aux ordres reçus.</p>

Définition du contrat

Liste : salarié – employeur – rémunération – travailler

Le contrat de travail est un accord conclu entre **un employeur** et **un salarié** par lequel le salarié s'engage à **travailler** pour le compte et sous la direction de l'employeur.

En contrepartie, l'employeur s'engage à lui verser une rémunération.



Mission 2 : Choisir le contrat de travail adapté

Il existe différents types de contrat de travail selon leur durée, l'activité de l'employeur ou la nature du travail confié au salarié.

Laurent souhaite que vous connaissiez les principales différences avant de signer le vôtre.



Consigne : : Lire le document 3

Document 3 : Les trois principaux types de contrat de travail

Types de contrats	Définition	Durée
Contrat à durée indéterminée (CDI)	Le salarié vient travailler dans l'entreprise à partir d'une date convenue	Durée illimitée
Contrat à durée déterminée (CDD)	La loi prévoit des situations où il est possible de conclure un contrat à durée déterminée comme : <ul style="list-style-type: none">- Remplacement d'un salarié absent ;- Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;- Emplois à caractère saisonnier (agriculture, tourisme, ...)	Sa durée ne peut pas dépasser 18 mois (renouvelable inclus).
Contrat de travail temporaire	Le travail temporaire nécessite la conclusion de deux contrats : <ul style="list-style-type: none">- Un contrat de mise à disposition entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice ;- Un contrat de mission entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié intérimaire.	Sa durée est définie au départ.



Consigne : À partir du document 3, répondre à chacune des questions en cochant oui ou non. Justifier votre réponse.



Questions	Oui	Non	Justification
Sara vient d'obtenir son baccalauréat à 18 ans. Peut-elle être embauchée par une entreprise et avec quel contrat de travail ?	X		Elle peut conclure un des trois types de contrat CDD, CDI ou CTT
Samir est employé en CDD au sein d'une entreprise de prêt à porter depuis 18 mois. Son contrat peut-il être reconduit ?		X	La durée ne peut pas dépasser 18 mois (renouvelable inclus).



Mission 3 : Comprendre l'utilité du règlement intérieur

Après avoir étudié le contrat de travail de votre collègue, votre directeur vous remet le règlement intérieur de l'entreprise et vous demande de le consulter avant de signer votre contrat.

Vocabulaire

Règlement intérieur : Le règlement intérieur précise les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur. Il énonce également les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.



Consigne : Lire le document 4

Document 4 : Extrait du règlement intérieur

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur est pris en application des articles L.122-33 et suivants du Code du Travail pour toutes les entreprises ayant plus de 20 salariés. Par le présent document, l'employeur fixe, conformément aux dispositions législatives, les règles relatives à :

- La discipline applicable dans l'entreprise ;
- Les procédures et sanctions disciplinaires ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés ;
- L'hygiène et la sécurité dans l'entreprise. Il s'agit de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Article 2 : Champ d'application

L'ensemble des salariés est concerné par ce règlement intérieur

Article 3 : Affichage

Le présent règlement est affiché à une place convenable et accessible dans les lieux où le travail est effectué et il est porté à la connaissance de tout (e) nouvel (le) embauché (e) lors de la signature du contrat de travail.

Article 4 : Horaires de travail

Chaque employé (e) doit se présenter 30 minutes avant l'heure d'ouverture du point de vente soit à 9h30 et termine son poste 30 minutes après l'heure de fermeture à savoir 22h30 sauf dérogations

Article 5 : Présence au travail

Article 6 : Discipline au travail

Article 7 : Sanctions disciplinaires

Source : Extrait du règlement intérieur U Express





Consigne : Répondre aux questions



3.1 Identifier qui élabore le règlement intérieur de l'entreprise. A qui s'applique-t-il ?
C'est l'employeur qui élabore le règlement intérieur et celui-ci s'applique à tous les salariés.

3.2 Préciser si le règlement intérieur doit-être obligatoirement affiché ?
Oui et accessible à tous les salariés.

Mission 4 : Identifier les principaux cas de rupture du contrat de travail

La rupture du contrat de travail en CDI, c'est-à-dire sa fin avant la date prévue, peut prendre différentes formes : démission, rupture conventionnelle, licenciement....
La procédure de rupture varie selon les situations.



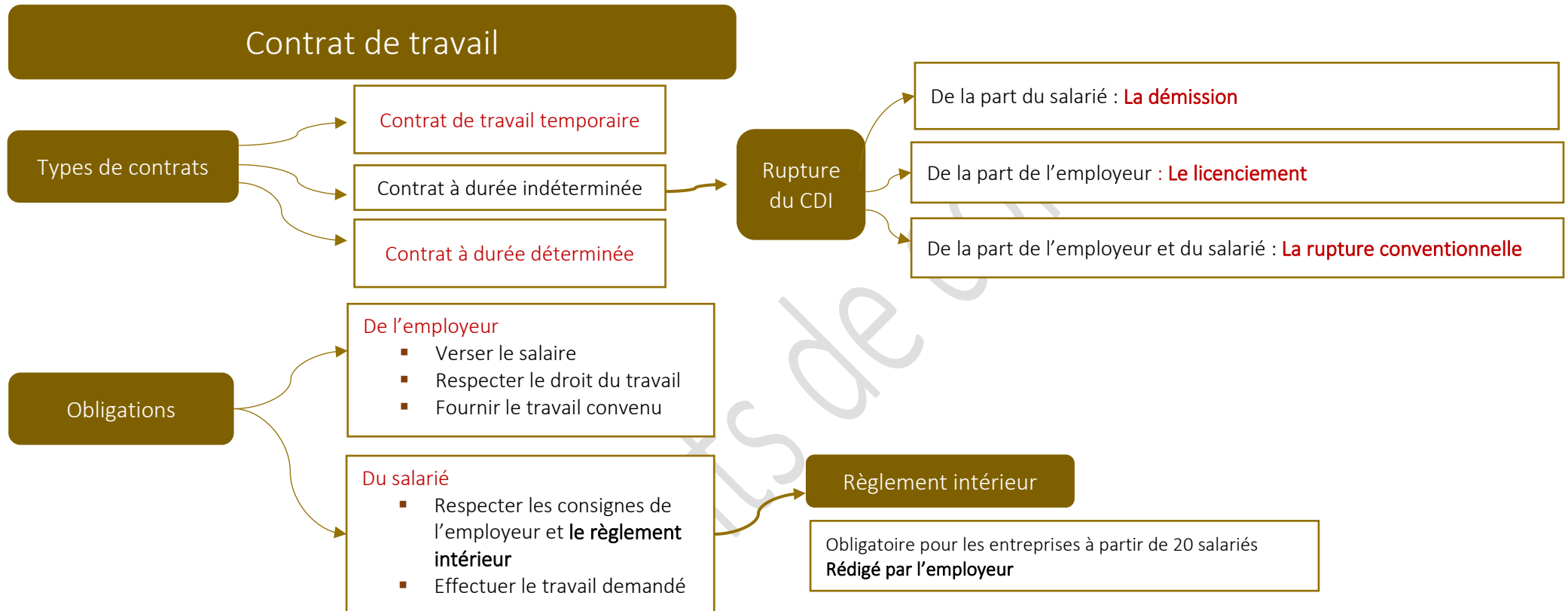
Consigne : Relier les définitions aux principaux cas de rupture



Qui ?	Explication		Nature de la rupture
Rupture par le salarié	Le salarié rompt son contrat en CDI de sa propre initiative.		Le licenciement pour motif personnel
Rupture par l'employeur	Le salarié a commis une faute réelle et sérieuse.		La démission
	L'entreprise connaît des difficultés financières, ou cherche à retrouver sa compétitivité.		La rupture conventionnelle
Rupture des deux parties	Les deux parties sont d'accord pour rompre le contrat (= rupture à l'amiable)		Le licenciement pour motif économique



SYNTHÈSE



Mots clés

Contrat de travail : Il s'agit d'un accord entre un(e) salarié et un employeur. Le(la) salarié(e) accepte de réaliser une activité pour le compte de l'employeur et de respecter ses directives, en contrepartie d'une rémunération.

Règlement intérieur : Le règlement intérieur précise les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur. Il énonce également les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.



MA FICHE BILAN

Compétences	Insuffisante	Fragile	Satisfaisant	Maitrisé
Identifier les différents contrats de travail				
Repérer les parties au contrat de travail				
Identifier les différents cas de rupture de contrat de travail				

SE TESTER



Consigne : Cocher la nature de la rupture du contrat de travail

Situations professionnelles	Démission	Licenciement pour motif personnel	Licenciement économique	Rupture conventionnelle
Michel a décidé de quitter son entreprise de réparation de smartphone pour commencer une carrière dans l'enseignement.				
Enzo doit quitter l'entreprise Café Loné car son poste est supprimé suite à une baisse importante des ventes de cette société.				
Francesco, ayant accumulé trop de retards non justifiés, vient de perdre son emploi chez Agen Eco Shop.				

